



Compte-rendu de l'audience de la CGT Éduca'ction Mayotte avec le DRH du Vice- rectorat le 14 février 2017

Pour le Vice-rectorat : M. Jaillet, DRH.

Pour le bureau de la CGT éduca'ction Mayotte : T. Delage, B. Dézile, Q. Sedes.

Suppression de la majoration de traitement pour les personnels malades :

Pour le Vice-rectorat, cette mesure est automatique pour tous les collègues malades en dehors de Mayotte. Il est possible de faire des recours individuels. Cette mesure a été décidée par la Vice-Rectrice à la dernière rentrée scolaire afin de lutter contre l'absentéisme avant ou après les vacances.

La CGT éduca'ction Mayotte invite tous les collègues touchés par cette mesure à la contacter pour envisager un recours. Nous en traitons déjà plusieurs. Cependant, nous continuons d'exiger une mesure collective ; à savoir l'arrêt du dispositif car il s'agit de collègues dans l'obligation de se faire soigner en dehors de Mayotte compte tenu de l'absence d'offre de soin. Par ailleurs, comment penser que punir financièrement des collègues en CLM permette de lutter contre de supposés « abus ». Nous intervenons au plus haut niveau dans l'intérêt des personnels.

Cas de tuberculose dans des établissements scolaires :

Pour le Vice-rectorat, il n'y a pas lieu à polémique car les protocoles ont été respectés. L'élève de Dzoumogné n'était plus contagieux et celui de Sada traité rapidement en lien avec l'ARS. Il n'y aurait pas d'autres cas constatés.

La CGT éduca'ction Mayotte continue de s'interroger sur l'information tardive des personnels et sur la communication des pouvoirs publics. Dans ce domaine, la transparence doit être totale !

Prime d'installation des contractuels :

Environ 100 primes ont été versées depuis la rentrée 2016, plusieurs recours sont déposés actuellement par des collègues. Pour en bénéficier, les collègues contractuels doivent être nommés sur un poste vacant jusqu'à la fin de l'année

scolaire et ne pas résider à Mayotte précédemment.

La CGT éducation Mayotte dénonce ce dispositif qui ne repose sur aucun texte et conteste les règles décidées unilatéralement et tardivement par le Vice-rectorat excluant certains collègues. Nous invitons les collègues concernés à nous contacter au plus vite.

Nouvelle grille de salaire pour les contractuels :

Pour le Vice-rectorat il n'y aura aucune grille automatique de rémunération, mais simplement deux indices : un plancher et un plafond. D'après le ministère, le Vice-Rectorat doit appliquer l'indice plancher (340 pour la 2ème catégorie et 408 pour la 1ère catégorie) !

Il n'y aurait donc pas de promotion d'échelon automatique mais une éventuelle revalorisation tous les 3 ans, au cas par cas et selon le bon vouloir du VR.

Pour la CGT éducation Mayotte, c'est inacceptable ! Une règle claire doit exister pour permettre à tous les non-titulaires d'être traités équitablement, avec une véritable grille d'avancement. Nous continuons également de revendiquer des indices d'entrée supérieurs au plancher incluant une prime de précarité de 10% ainsi qu'une prise en compte l'expérience professionnelle lors de l'embauche. Manifestement, sur ce dossier, l'établissement d'un rapport de force favorable aux personnels sera essentiel pour obtenir des avancées, comme cela a été le cas dans l'académie de Créteil où la CGT éducation est majoritaire chez les non-titulaires. Nous appelons donc les personnels contractuels à rejoindre massivement la CGT éducation Mayotte !

ISS des enseignants de la voie professionnelle :

Suite à l'intervention de la CGT éducation Mayotte, l'indemnité est dorénavant versée à tous les collègues concernés. Le rattrapage de la précédente année scolaire serait également en cours mais aurait pris du retard avec la mise en place du PPCR.

Nous restons vigilants sur ce dossier et invitons les collègues à nous contacter s'ils constatent qu'ils ont été oubliés. Par ailleurs, la CGT éducation Mayotte dénonce la sous-dotation en personnels administratifs (de l'ordre de 40% !) qui a pour conséquences de nombreux retards et approximations dans le traitement des dossiers individuels.

Préavis de grève sur le Lycée du Nord :

La CGT éduc'action Mayotte a déposé un préavis de grève sur le lycée du nord pour le jeudi 16 février. Le manque de dialogue, les injonctions contradictoires et les provocations régulières de la direction de cet établissement exaspèrent profondément les personnels (enseignants et agents).

Le Vice-rectorat se dit attentif à la situation de cet établissement et souhaite la restauration d'un dialogue social serein.

La CGT éduc'action Mayotte défend toutes les catégories de personnels et continuera de s'engager à leurs côtés à chaque fois que cela sera nécessaire.

Difficultés du collège de M'Tsangamouji :

Le non-renouvellement de certains CUI met en difficulté cet établissement. Un titre de séjour de travail d'une durée de 10 ans est dorénavant requis (au lieu d'un an précédemment) pour établir un contrat. De ce fait, le renouvellement de contrat de certains agents peut être assez long avec les délais d'attente de la préfecture. Cependant, le Vice-rectorat s'engage à positionner un agent en renfort pour prendre en compte cette situation.

Pour la CGT éduc'action Mayotte, la situation de ce collège est révélatrice de la situation de nombreux établissements. L'ouverture ces dernières années de nouveaux établissements (en nombre bien insuffisant compte tenu de la démographie scolaire de notre département) s'est faite à moyens constants en postes d'agents techniques et administratifs ce qui dégrade les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves. Nous revendiquons donc un rattrapage urgent dans ce domaine également.

Débrayage à la SEP de Chirongui :

Les personnels enseignants de la SEP du LPO de Chirongui ont massivement débrayés pendant une heure mercredi 8 février pour dénoncer leurs conditions matérielles et ce jour-là, de nouveau, l'absence totale d'approvisionnement en eau.

Le CHSCT a été réuni en urgence le lundi 12 février 2017 concernant les problèmes au LPO de Chirongui. Une visite de l'établissement est prévue pour bientôt (établissement prioritaire par rapport à d'autres...).

Au-delà de la pénurie d'eau, particulièrement problématique dans un établissement scolaire, nous avons demandé que soit mis en place rapidement un véritable plan de rénovation de l'ensemble du LPO de Chirongui. Les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves ne sont plus acceptables et un échéancier de travaux doit être validé dans les plus brefs délais. A défaut, un mouvement social d'ampleur est à craindre...

Journées de formation imposées aux enseignants du collège de Tsingoni :

Les collègues du collège de Tsingoni se voient imposer une formation aux contours pour le moins flous trois mercredi après-midi, en dehors de leur emploi du temps, alors même qu'ils sont nombreux à travailler le samedi matin.

Pour la CGT éducation Mayotte, la multiplication de ces journées de formation s'ajoutant systématiquement au temps de travail pose évidemment problème. D'autant qu'il n'y a pas de PAF et que les seules formations existantes se font sur « public désigné » ou pendant les vacances scolaires !

Cela suffit ! Les personnels doivent avoir le choix des formations auxquelles ils souhaitent participer et leurs obligations extra-professionnelles doivent être prises en compte. Par ailleurs, la réforme du collège – dont nous contestons l'utilité et la philosophie globale – ne doit pas être le prétexte pour surcharger l'emploi du temps des collègues.

Mouvement inter-académique 2017 :

Pour le mouvement inter-académique 2017, le VR a fait remonter dans le second degré 995 postes déclarés vacants. Pour rappel, en 2016, 910 postes avaient été déclarés vacants mais seulement 320 collègues étaient arrivés au final.

Cette année, le VR n'a reçu que très peu de demandes d'informations de la part de collègues, ce qui est inquiétant.

Manifestement, tous les postes réellement vacants ne sont remontés par le VR car les collègues non-titulaires sont nettement plus nombreux. Par ailleurs, le ministère a annoncé la création de 176 ETP dans le second degré à Mayotte.

De toute évidence, l'attractivité du département se dégrade encore et le

mouvement sera catastrophique dans le second degré. La CGT éducation Mayotte interviendra de nouveau au plus haut niveau afin que des mesures concrètes et rapides soient prises pour faire venir des collègues titulaires.

Inspections et PPCR :

Dans le cadre de la mise en place complète du PPCR prévue à la prochaine rentrée, des collègues au 6^{ème} et 8^{ème} échelon et dont la note pédagogique date de plus de trois ans sont actuellement inspectés. Pour autant, ces inspections se font toujours sur l'ancien protocole, la nouvelle carrière et le nouveau système d'évaluation des enseignants n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} septembre 2017.

Le VR reconnaît une future difficulté car, en l'état, le ministère n'accepte aucune dérogation permettant à des conseillers pédagogiques de réaliser des inspections.

La CGT éducation dénonce ce nouveau système d'évaluation dont la finalité est de donner davantage de prérogatives aux seuls chefs d'établissements. A Mayotte, en l'absence d'inspecteurs, le nouveau système risque fort d'être plus problématique encore car, dans bien des cas, il n'existera pas de « regard croisé ». Face à cette difficulté prévisible, la CGT éducation Mayotte fera des propositions dans l'intérêt des collègues.

cgt.mayotte@gmail.com – 0639 94 05 98 – www.cgteducationmayotte.com